

Nouveaux Oullinois

Vous venez d'emménager à Oullins ou vous allez bientôt nous rejoindre ? En ce cas, bienvenue chez vous ! En quelques mots, nous espérons vous aider dans votre installation.

Des services à votre disposition

Les services municipaux sont à votre disposition pour vous aider dans votre installation. N'hésitez pas à contacter l'accueil de la mairie (Tél. 04 72 39 73 13) ou poser vos questions via contact@ville-oullins.fr

Journée d'accueil

Tous les ans, les nouveaux Oullinois sont accueillis par le Maire et son équipe, pour une présentation de la commune et de ses services dans le cadre :

- > d'une visite en car de la commune,
- > d'une réception à l'Hôtel de Ville.

Les personnes ayant emménagées il y a moins d'un an reçoivent une invitation par courrier postal.

Vous pouvez également contacter directement

[le service communication](#) ☒

pour informer de votre installation.



Démarches spécifiques

Déménagement

Lors de votre emménagement à Oullins, vous avez la possibilité de réserver une place de stationnement pour votre véhicule.
[>> Formulaire de déménagement à remplir](#)

Inscriptions sur les listes électorales

Si vous souhaitez pouvoir voter dans votre nouvelle commune, votre inscription sur les listes électorales est obligatoire.
Inscriptions à faire avant le 31 décembre.
[>> En savoir +](#)

Allocations familiales

- > Vous étiez déjà allocataire dans le Rhône : signalez simplement votre changement d'adresse.
- > Vous venez d'un autre département : demandez à votre ancienne caisse le transfert de votre dossier.

Assurances

Prévenez votre assureur de votre changement de domicile.


Carte grise

Le changement d'adresse est obligatoire sur la carte grise sous peine d'amende dans le mois qui suit le déménagement. À effectuer en préfecture.

Comptes bancaires ou postaux

Communiquez votre nouvelle adresse.

Courrier

Pour le suivi du courrier,
[La Poste](#)  met à votre disposition un service payant.

Electricité, gaz

Prenez contact avec l'ancienne agence pour rompre le contrat et avec la nouvelle pour une mise en place au nouveau domicile.

Impôts

Informez votre ancien centre des impôts de votre nouvelle adresse et le cas échéant de vos nouvelles coordonnées bancaires.

Sécurité sociale

Rendez-vous au centre de sécurité sociale proche de votre domicile pour faire modifier votre carte vitale.

Téléphone

Il vous suffit de téléphoner à votre opérateur en indiquant votre ancien numéro et vos nouvelles coordonnées.

Titre de séjour

Déclarez votre changement de domicile (c'est obligatoire) en Préfecture muni d'un justificatif de domicile et d'une photocopie.



VILLE D'OULLINS-PIERRE-BENITE

HÔTEL DE VILLE
PLACE ROGER SALENGRO - BP 87
69923 OULLINS CEDEX
04 72 39 73 13

MAIRIE DÉLEGUÉE DE PIERRE-BENITE :
HÔTEL DE VILLE
PLACE JEAN JAURÈS
69 310 PIERRE-BÉNITE
04 78 86 62 62

► **HORAIRES** ([HTTP://OULLINS.FR/VIE-MUNICIPALE/SERVICES-MUNICIPAUX-243/HOTEL-DE-VILLE-4115.HTML?](http://OULLINS.FR/VIE-MUNICIPALE/SERVICES-MUNICIPAUX-243/HOTEL-DE-VILLE-4115.HTML?))

@ CONTACTEZ-NOUS